

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 4

Artikel: Un rôle irremplaçable
Autor: Clivaz, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un rôle irremplaçable

Nous publions dans ce numéro un excellent article de Jean Neuhaus sur «Le syndicalisme et les valeurs spirituelles». L'auteur y attire opportunément l'attention de nos lecteurs sur certaines tâches que les syndicats exécutent à titre de complément, en quelque sorte, à leur mission traditionnelle. Ces tâches sont peut-être trop méconnues. Elles sont pourtant très importantes et ont tenu, dès le début du syndicalisme, une place considérable dans les préoccupations des militants de tous grades.

En effet, nos organisations ne se sont jamais limitées à l'amélioration des conditions matérielles d'existence de leurs membres. Certes, il s'agit là d'un point essentiel qui peut être du reste déterminant pour l'évolution dans d'autres domaines. Il est donc normal qu'il soit traité en priorité par le mouvement syndical. Mais celui-ci ne néglige pas pour autant les autres aspects de la vie en société, tant il est vrai que la promotion des travailleurs ne saurait dépendre uniquement des avantages d'ordre économique qu'ils obtiennent.

En ce qui concerne les syndicats libres, comme l'on sait, ils n'ont pas puisé, en premier lieu, leur inspiration dans les encycliques sociales ou autres documents très importants cités par Jean Neuhaus. Leurs dirigeants ont décelé très tôt d'eux-mêmes les besoins profonds de l'homme, ce qui les a engagés presque naturellement à accorder une grande attention à certaines valeurs morales, tout en cherchant à élever le niveau d'éducation et d'instruction de l'ensemble de la population en général et des salariés en particulier. A cet égard, les syndicats libres ont joui d'un avantage considérable: celui de n'être liés directement à aucune institution gouvernementale ou d'autre nature. Leur liberté d'action était totale et elle l'est restée. Ils ont donc pu définir leur politique sans la moindre contrainte. Et on peut affirmer qu'ils ont su beaucoup mieux tenir compte des faiblesses humaines que d'autres organisations. Au lieu de prôner l'impossible entente parfaite, ils ont d'abord voulu créer l'équilibre des forces, spécialement entre les travailleurs et les employeurs. Car seul cet équilibre leur permet d'imposer un dia-

logue constructif dans les relations du travail et de renoncer à la violence, génératrice de haines qui subsistent souvent très longtemps et survivent même à ceux qui les ont provoquées. Les expériences faites jusqu'ici ont démontré la justesse d'une telle politique, dans les grandes lignes. Les infractions commises par certains employeurs ou leurs organisations, depuis le déclenchement de la crise économique notamment, ne modifie en rien cette constatation.

La réglementation des rapports sociaux exige un effort continu de toutes les parties intéressées. Le succès ne dépend pas seulement des progrès réalisés dans la répartition des biens produits par l'ensemble d'un peuple, mais aussi de la place qui est faite à chacun en tant que membre responsable d'une même communauté. Les syndicats, dans tous les aspects de leur activité, visent à favoriser l'accession des travailleurs à la place qui leur revient. Personne d'autre ne peut accomplir mieux qu'eux cette tâche. Leur rôle est par conséquent irremplaçable.

J. Clivaz